



Santé Inclusive du Handicap

Formation Bridge II

Handicap: Brief Historique

Depuis les années 1970, l'approche du handicap a changé, en particulier parce que les personnes handicapées se sont organisées d'elles-mêmes et aussi parce que l'on considère, de plus en plus, que le handicap est une question de droits de l'homme. Les politiques visent désormais à l'inclusion des personnes handicapées dans la société et dans le système éducatif, et l'aide médicalisée a contribué à des approches plus interactives, qui reconnaissent la place centrale des interactions entre facteurs environnementaux et facteurs organiques dans la genèse du handicap.

Les initiatives nationales et internationales ont intégré les droits humains dans cette problématique, pour aboutir en 2006 à l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) des Nations Unies.

Chiffres clés selon l'OMS

Les personnes handicapées se heurtent à des obstacles dans l'accès à l'information et aux services de santé de qualité

Selon l'OMS, les personnes handicapées sont :

- 2 fois plus susceptibles de trouver que les compétences et les établissements de santé sont inadéquates
- - 3 fois plus susceptibles de se voir refuser des soins de santé
- - 4 fois plus susceptibles d'être maltraités dans les établissements de santé
- - Plus de 50% des personnes handicapées dans le monde n'ont pas les moyens de se faire soigner
- - Plus de 50 % des personnes handicapées ont un besoin de réadaptation non satisfait

Cadre Internationale: ODD 3

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

Report des Nations Unies de 2018 sur le handicap et le développement

- Seuls 6 pays ont des lois explicites qui garantissent l'accès aux soins de santé aux personnes handicapées.
- 42 % des personnes handicapées perçoivent leur santé comme mauvaise contre 6 % des personnes non handicapées. Et le pourcentage de personnes handicapées qui perçoivent leur santé comme mauvaise monte jusqu'à 80 % dans les pays ayant le PIB le plus bas
- Les femmes handicapées sont trois fois plus susceptibles d'avoir des besoins non satisfaits en matière de soins de santé que les hommes non handicapés.
- Les femmes ayant une déficience intellectuelle et celles qui vivent en milieu rural sont parmi les plus défavorisées.
- Toutefois, le manque de données ventilées par sexe et par handicap en ce qui concerne l'accès à la santé reste important et nécessite une attention particulière

Définitions Santé selon l'OMS

Santé: un état de complet bien-être physique mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité» et représente « l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race sa religion ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale»

Définitions Handicap et Personnes Handicapées

La Convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque.

Art 1.

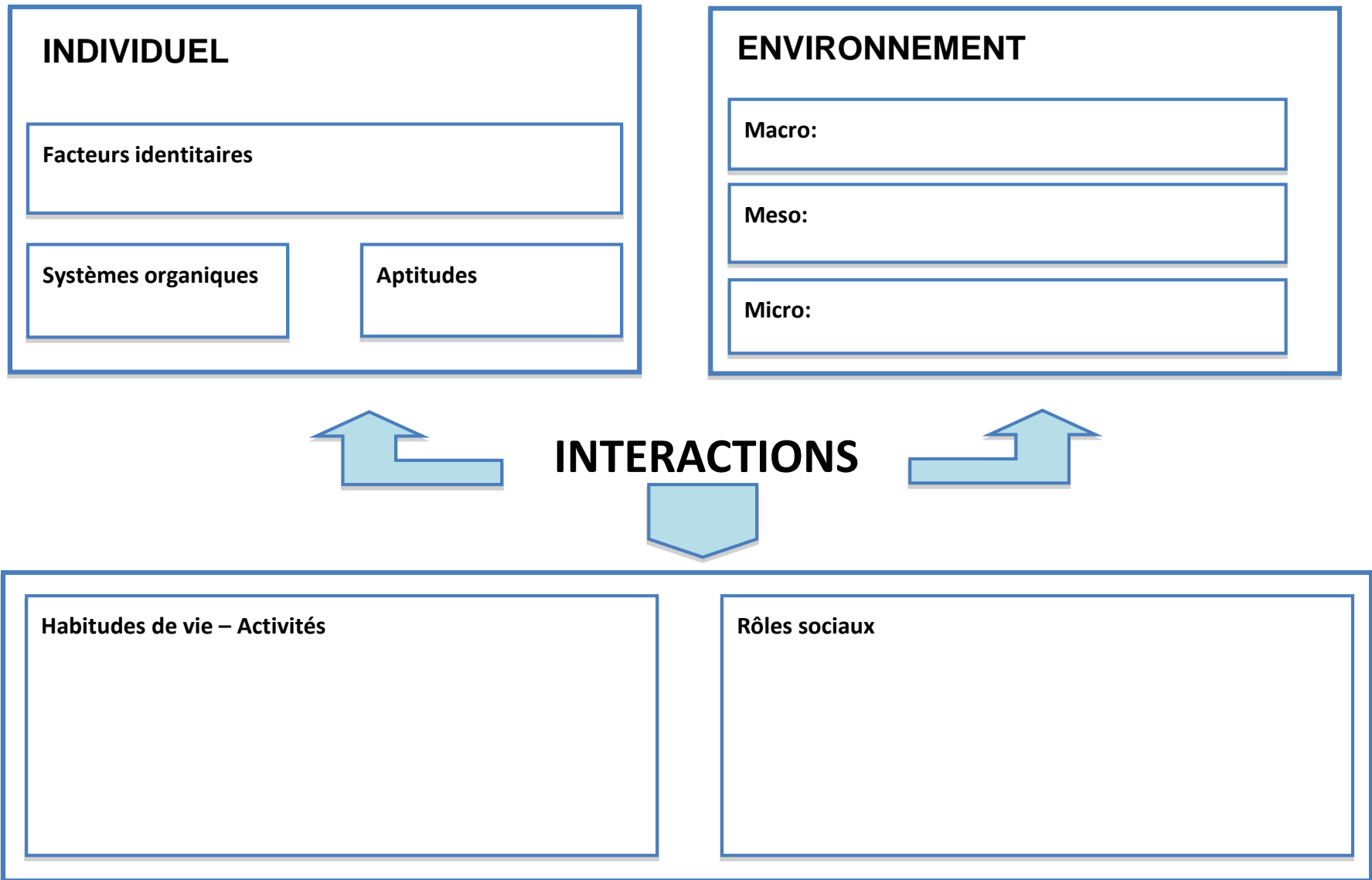
On entend par personnes handicapées des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Handicap et PPH/CIF

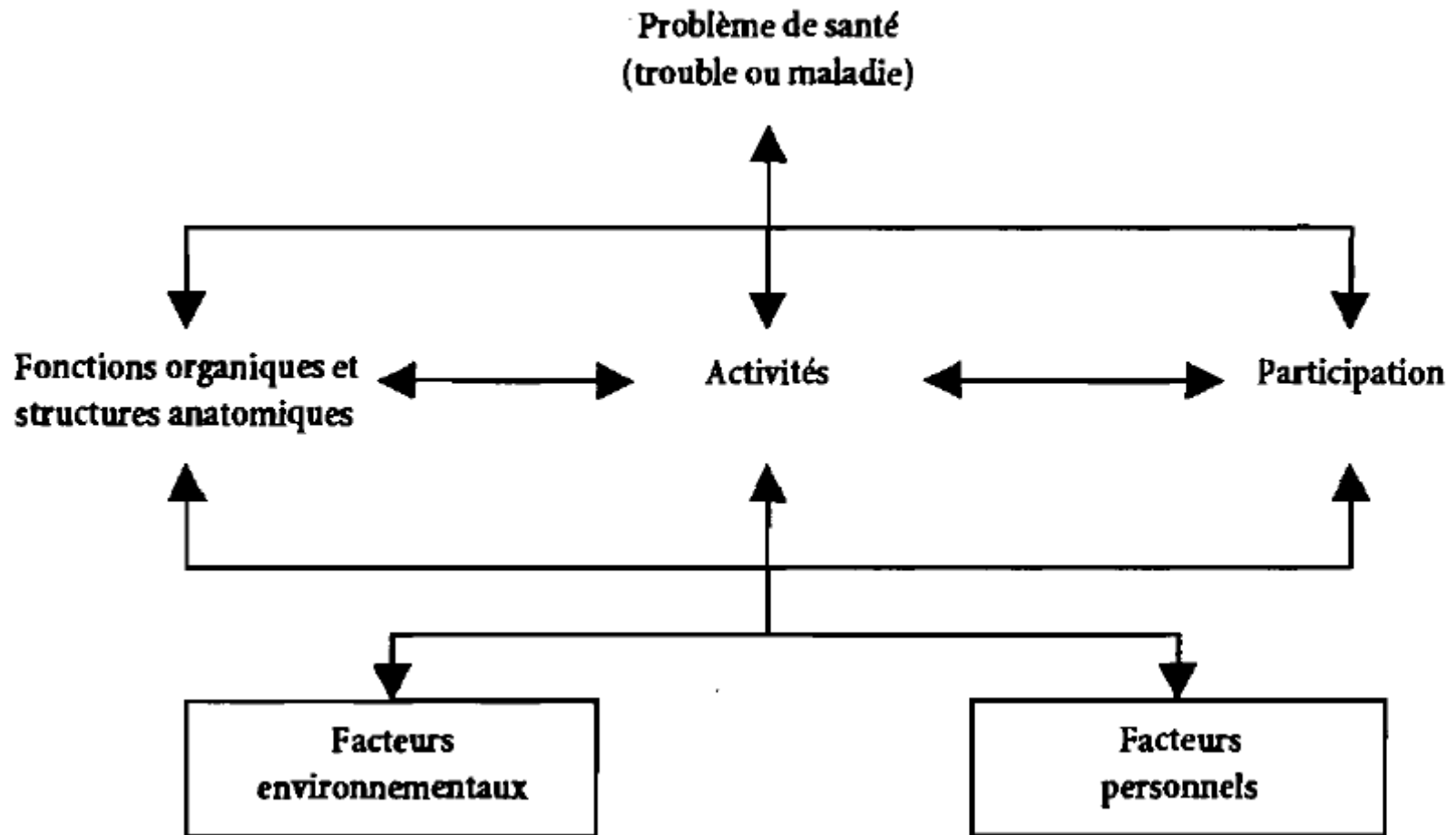
Handicap et modèle social

- La notion de handicap change selon le temps et les contextes: le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres Le PPH est un modèle explicatif du handicap qui propose une **lecture interactive**, intégrant les facteurs personnels et les facteurs environnementaux; il est en lien avec le **modèle social du handicap**
- Le handicap n'est **pas un état figé** mais il évolue dans le temps, il varie en fonction du genre, de l'âge, du contexte, de l'environnement
- C'est un état qui **peut être modifié** par la réduction des déficiences, le développement des capacités, l'adaptation de l'environnement

Modèle Handicap PPH



Modèle Handicap CIF



Cadre juridique: CDPH

Les 8 Principes Généraux de la convention:

La Convention repose sur la vision d'une société inclusive dans laquelle tout le monde aurait les mêmes droits et les mêmes opportunités. Cette vision s'illustre à travers 8 principes généraux (art. 3) :

- a. Dignité, autonomie, liberté de choix, indépendance
- b. Non-discrimination
- c. Participation et intégration à la société
- d. Respect de la différence
- e. Égalité des chances
- f. Accessibilité
- g. Égalité entre les hommes et les femmes
- h. Respect du développement de l'enfant handicapé

Cadre juridique: CDPH

Article 25 Santé

Les États Parties reconnaissent que les personnes handicapées ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination fondée sur le handicap. Ils prennent toutes les mesures appropriées pour leur assurer l'accès à des services de santé qui prennent en compte les sexospécificités, y compris des services de réadaptation. En particulier, les États Parties :

- a) Fournissent aux personnes handicapées des services de santé gratuits ou d'un coût abordable couvrant la même gamme et de la même qualité que ceux offerts aux autres personnes, y compris des services de santé sexuelle et génésique et des programmes de santé publique communautaires;
- b) Fournissent aux personnes handicapées les services de santé dont celles-ci ont besoin en raison spécifiquement de leur handicap, y compris des services de dépistage précoce et, s'il y a lieu, d'intervention précoce, et des services destinés à réduire au maximum ou à prévenir les nouveaux handicaps, notamment chez les enfants et les personnes âgées;

Cadre juridique: CDPH

Article 25 Santé

- c) Fournissent ces services aux personnes handicapées aussi près que possible de leur communauté, y compris en milieu rural;
- d) Exigent des professionnels de la santé qu'ils dispensent aux personnes handicapées des soins de la même qualité que ceux dispensés aux autres, et notamment qu'ils obtiennent le consentement libre et éclairé des personnes handicapées concernées;
- e) Interdisent dans le secteur des assurances la discrimination à l'encontre des personnes handicapées, qui doivent pouvoir obtenir à des conditions équitables et raisonnables une assurance maladie et, dans les pays où elle est autorisée par le droit national, une assurance-vie;
- f) Empêchent tout refus discriminatoire de fournir des soins ou services médicaux ou des aliments ou des liquides en raison d'un handicap.

Piliers de l'Inclusion: Participation

Participation:

La participation correspond à la pleine implication des garçons, filles, femmes et hommes de groupes d'âge différents (enfants et personnes âgées) – dont des personnes vivant avec des handicaps différents –, dans la conception, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des actions et politiques qui les concernent. Les organisations agissant avec la participation de tous sont ainsi plus redevables, réceptives et efficaces, car leurs prises de décision sont mieux informées, plus sensibles aux différentes perspectives, et capitalisent sur les expériences vécues des personnes confrontées aux discriminations. Le fait de normaliser et systématiser les approches participatives produit de larges effets positifs.

Piliers de l'Inclusion: Égalité

L'égalité doit permettre aux personnes, quel que soit leur handicap, genre ou âge, de jouir de droits, d'opportunités et de ressources sur un pied d'égalité avec les autres. L'égalité suppose donc que la jouissance des droits et des opportunités ne soient pas limitées par le fait d'être né homme ou femme, de vivre avec une ou d'appartenir à un groupe d'âge particulier. Pour parvenir à l'égalité des droits et des opportunités dans les actions humanitaires et de développement, on promeut la double approche suivante, qui consiste à la fois à :

Afin de réaliser pratiquement l'égalité, une double approche est nécessaire. Empruntée au mouvement de promotion de la question du genre, elle consiste à associer deux volets de manière concomitante:

- **l'intégration ou prise en compte transversale et intégrée du handicap** ('disability mainstreaming') d'une part, c'est-à-dire se concentrer sur la société pour éliminer les barrières qui excluent ;
- **et la mise en œuvre d'actions spécifiques pour les personnes handicapées** d'autre part, c'est-à-dire se concentrer sur le groupe de personnes exclues pour accroître leurs capacités et les soutenir dans leur action de d'influence en faveur de leur pleine participation.

Piliers de l'Inclusion: Non Discrimination

La discrimination renvoie à toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le handicap ou d'autres critères (sexe, âge, origine ethnique, etc.) qui a pour objet ou pour effet de compromettre ou d'empêcher la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits humains.

La non-discrimination est liée au concept clé d'égalité des opportunités. Il s'agit d'assurer à tous une chance égale d'accéder à une opportunité, en prenant en considération que les individus n'ont pas le même point de départ.

Piliers de l'Inclusion: Accessibilité

L'accessibilité fait référence à un environnement, produit ou service qui est rendu disponible pour répondre aux besoins de tout le monde, y compris des personnes handicapées.

Elle permet en effet d'atteindre, de pénétrer, de circuler et d'utiliser pleinement un espace physique quelles que soient sa nature et sa fonction, ainsi que la possibilité de recevoir, comprendre, élaborer, modifier, partager et diffuser de l'information.

L'accessibilité, physique ou à l'information et communication, est un prérequis pour l'inclusion des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie sociale, économique, culturelle, religieuse, etc. de leur communauté sans aucune discrimination, ainsi qu'un investissement pour tous les autres segments de la population.

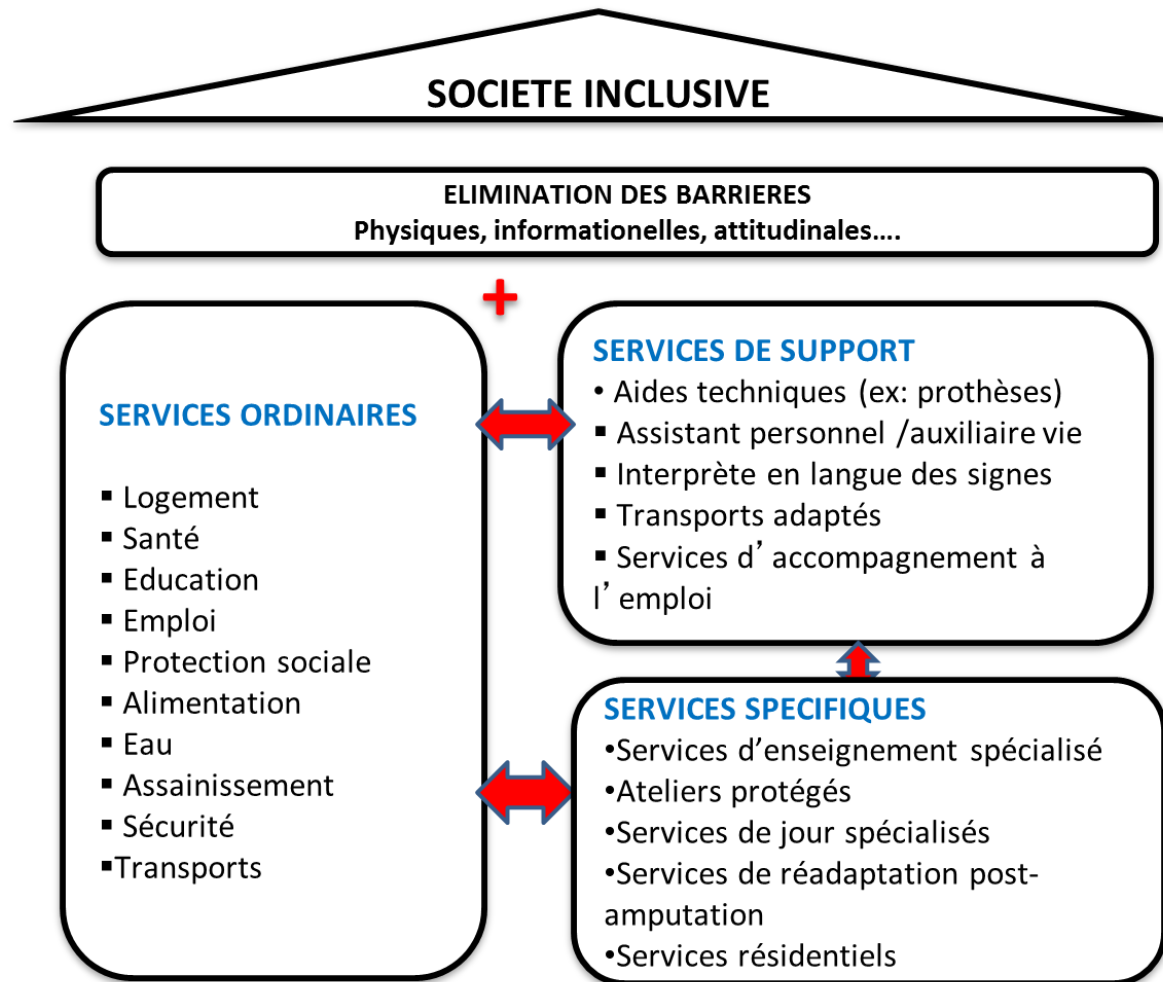
Définitions Accessibilité

« Communication »: les langues, l'affichage de texte, le braille, la communication tactile, les gros caractères, les supports multimédias accessibles ainsi que les modes, moyens et formes de communication améliorée et alternative à base de supports écrits, supports audio, langue simplifiée et lecteur humain, y compris les technologies de l'information et de la communication accessibles;

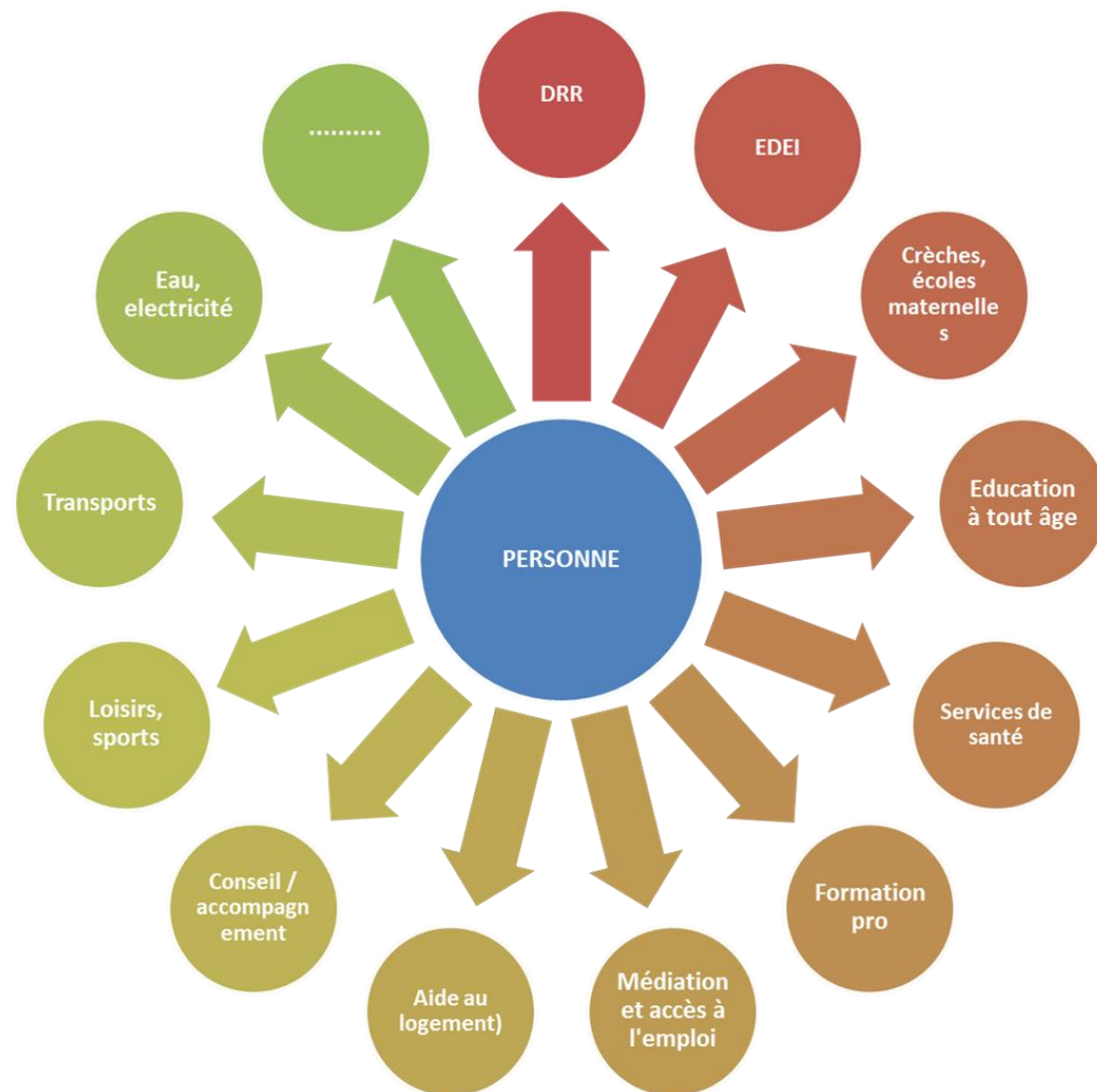
« Aménagement raisonnable »: les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n'imposant pas de charge disproportionnée ou induite apportés, en fonction des besoins dans une situation donnée, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales;

« Conception universelle » : la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. La « conception universelle » n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires.

Des définitions à leur mise en pratique: typologies de services



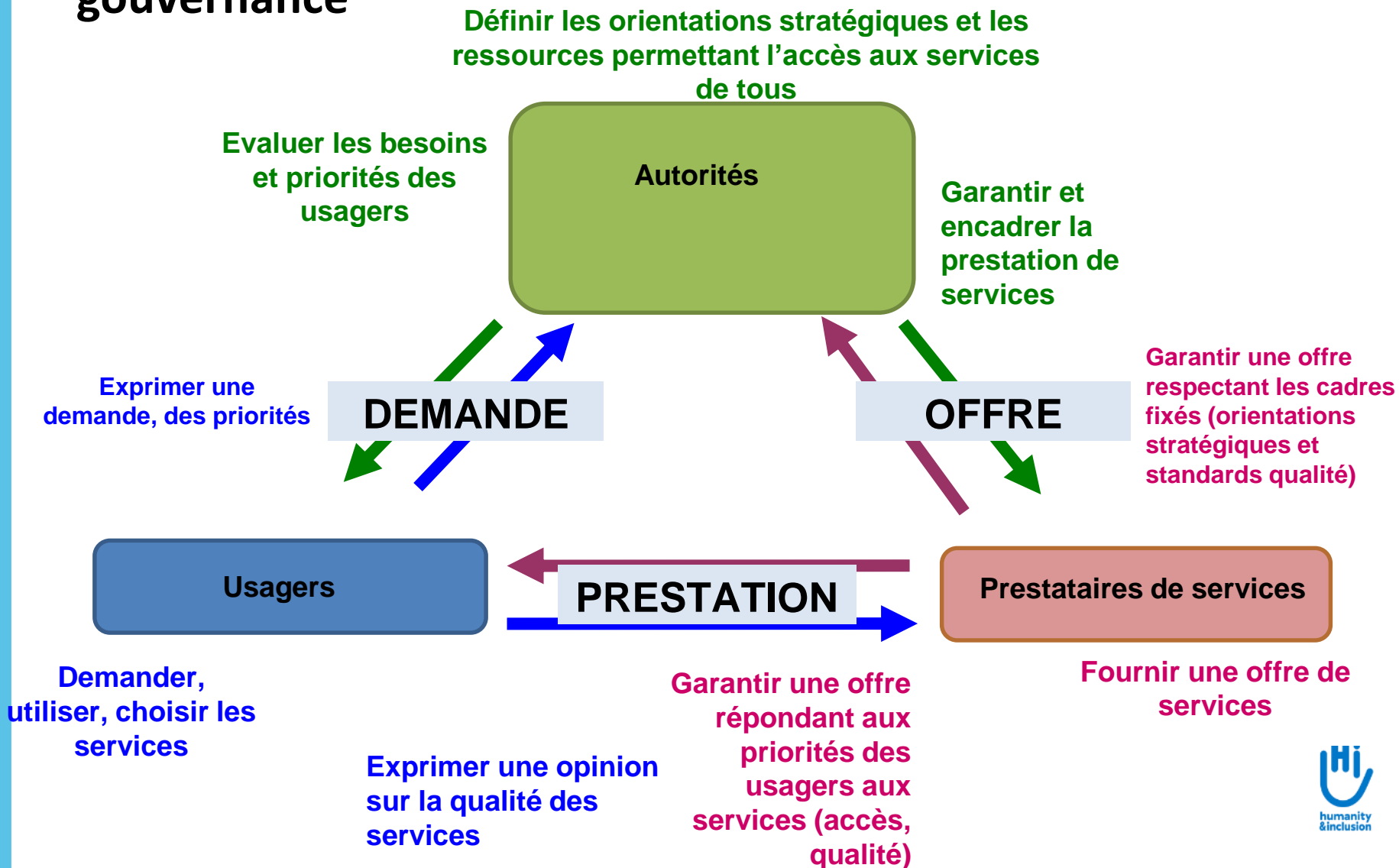
Continuité des services



Criteriaes qualité services: Vision AAAQ Elargie



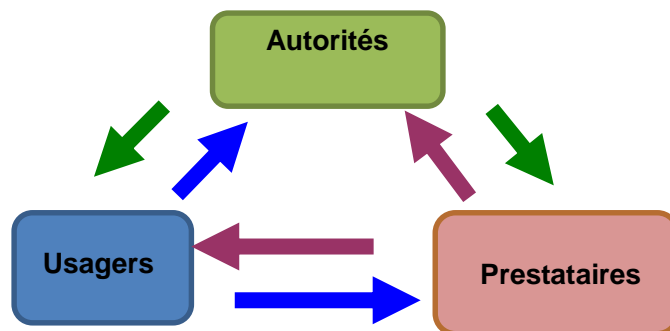
Le système de services: acteurs clefs et modes **idéaux** de gouvernance



La Santé Inclusive repose sur..



Une gamme complète de services dont la continuité est assurée



Des acteurs impliqués dans la gouvernance du système de services



Des critères garantissant la qualité et l'impact, encadré par des mécanismes de régulation

